

Assemblée générale du LEMNA : 06/12/2019

10h00 - 11h30 : Salle des Actes (Campus Tertre, Bâtiment Erdre)

COMPTE RENDU

1. Présentation du budget
2. Évaluation HCERES
3. Coopération EMC2 (intervention de Patrice Guillotreau)
4. Présentation de la filiale CAPACITES (intervention du VP aux Affaires Financières et directeur de CAPACITES Noël Barbu)
5. Questions diverses

1. Présentation du budget

Les dépenses en missions ont baissées mais peu de demandes ont été refusées. Les contrats ont augmenté, ce qui peut expliquer cette baisse.

N'hésitez pas à demander des relectures. Attention seuls les *targets* de publications rang 1 et rang 2 CNRS sont acceptées.

Certains frais de gestion sur les contrats de recherche seront encaissés seulement début 2020. Nous attendons encore des encaissements de subventions de la commission recherche. Pensez à y répondre quand les appels d'offres sont ouverts.

Il a été signalé à la direction de faire paraître dans les bilans financiers propres du LEMNA, la participation financières de l'IMT Atlantique et ONIRIS pour les membres du LEMNA de ses institutions, ou bien les sortir des effectifs lors de la parution de ces bilans.

2. Évaluation HCERES

Vague d'évaluation au printemps 2021 (venue du jury dans nos locaux).

Rapport à rendre pour septembre 2020. La direction du laboratoire souhaite le rendre pour fin juin/début juillet mais la date sera ajustée en fonction de l'évolution du calendrier fixé par le HCERES.

Deux évaluations sont possibles : globale ou thématique. Cette question sera posée au prochain conseil de laboratoire.

Publications :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Publications	Avec comité	52	73	50	73	0	0
	HCERES A	13	10	13	18		
	HCERES B	13	16	12	16		
	HCERES C	10	18	8	14		
	Pas de classement, champs éco/gestion	10	14	11	17		
	Hors champs éco/gestion	6	15	6	8		
	Sans comité	2	11	0	4		
	Chapitres d'ouvrage	8	31	8	23		
Livres / ouvrages	7	6	2	9			

Légère amélioration en 2018, mais il y a encore des efforts à fournir pour améliorer nos statistiques notamment en ciblant plus les revues HCERES A. L'objectif dans les prochaines années, est donc de diminuer les revues classées C ou pas classées dans le champ économie et gestion.

De plus, au prorata du nombre de chercheurs au sein du LEMNA, à savoir 89, cela revient à moins d'une publication par chercheur par an, ce qui est jugé comme relativement faible par le HCERES. Attention encore une fois, la qualité est à privilégier plutôt que la quantité, mais il serait beaucoup plus valorisant pour le laboratoire d'atteindre voir de dépasser le chiffre de 1 publication par chercheur par an.

Lors des montages de projets, il est important que chacun réfléchisse en amont à ce qui serait possible en termes de publication afin de valoriser le projet. De plus, afin d'augmenter la qualité, la direction et les responsables d'axes encouragent la co-publication et les travaux collectifs. Pour les encourager, la direction encourage les chercheurs à inviter des co-auteurs pour des courts séjours au LEMNA, notamment à l'occasion d'un séminaire.

En 2020, le rapport d'activité sera envoyé plus tôt que d'habitude afin que nous ayons toutes les informations pour remplir le rapport. Il est donc demandé à chacun d'entre vous de nous les renvoyer rempli le plus vite possible.

Voir annexe 1 : intervention de Paulette ROBIC qui était présente avec Claire GAUZENTE et Amaury GRIMAND à la réunion des « correspondant.e.s carrière » des laboratoires de l'UN du 14 novembre 2019.

3. Coopération EMC2 (intervention de Patrice Guillotreau)

« EMC2 est le pôle de compétitivité européen des technologies de fabrication. Il accompagne start-up, PME, ETI, grands groupes et académiques vers du « produire mieux, propre, demain et ensemble ».

À travers des projets d'innovation collaborative, la communauté EMC2 relève des défis clés pour la compétitivité industrielle française. »

Ce pôle a contacté la DRPI pour travailler avec les SHS. L'objectif étant de d'intégrer un axe humain au cœur de l'industrie.

Natacha BONNET GUILBAUD, ingénieure filière SHS travaille avec eux pour mettre au point une cartographie des compétences de l'Université correspondants à leurs besoins.

Voir annexe 1 : présentation diffusé et commenté par Patrice GUILLOTREAU

4. Présentation de la filiale CAPACITES (intervention du VP aux Affaires Financières et directeur de CAPACITES Noël Barbu)

L'objectif de CAPACITES est de faire le lien entre l'Université et les chercheurs avec les entreprises. Dès qu'une entreprise privée rentre dans un contrat, CAPACITES entre en jeu pour simplifier les délais de traitement et tenter d'être plus réactive que l'Université.

De plus, s'il y a de la propriété intellectuelle dans le contrat, c'est la SATT (Ouest Valorisation) qui traitera le contrat.

Voir annexe 2 : description des toutes les missions de Capacités

5. Questions diverses

- Fin de Next ?

Message du Président de l'Université de Nantes le 13 décembre 2019 résume ce qui nous a été abordé en AG.

Le Président Olivier Laboux a transmis un message à l'ensemble de la communauté universitaire le vendredi 13 décembre sur la situation de Nantes Université et du projet NEXt :

« Chères et chers collègues,

Le Conseil d'Administration de Centrale Nantes, réuni le 9 octobre puis le 9 décembre, n'a pas approuvé les statuts et le décret de création de Nantes Université. Malgré les votes positifs des trois autres fondateurs (Université, CHU, Inserm), Nantes Université ne sera donc pas créée le 1er janvier 2020. Cette situation crée en outre une incertitude pour l'avenir de l'I-Site NExT.

Avec le CHU, l'Inserm, un appui total du CNRS et le soutien de la Métropole et de la Région, nous avons décidé de proposer à l'État une alternative au projet. Nous sommes déterminés et convaincus que les forces scientifiques du territoire sont remarquables et que nous devons privilégier la complémentarité. Ce projet alternatif, baptisé NExT2, conserve les axes industrie et santé du futur. Il prévoit également la création d'un nouvel établissement, idéalement au 1er janvier 2021, sur un modèle très approchant de celui prévu par le projet initial. L'IRT Jules Verne, l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire sont d'ores et déjà acteurs de cette démarche. La place de Centrale Nantes reste encore incertaine. Dès qu'une nouvelle direction de l'école aura été nommée, nous pourrons échanger sur le projet NExT2.

Ce projet a été présenté dans ses grandes lignes au Ministère le 10 décembre. Sur la base de ce document, que je vous invite à consulter, l'État nous fera part de sa position dans les jours qui viennent. Nous espérons obtenir son accord afin de pouvoir mettre en œuvre l'I-Site NExT2 au plus vite et le présenter devant le jury international à l'automne 2021.

Quoi qu'il advienne, je reste persuadé que notre université doit évoluer en lien avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation afin de mieux remplir ses missions de service public.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés dès que possible.

Je vous prie de croire, chères et chers collègues, en mes sentiments dévoués.

Olivier LABOUX

Président de l'Université de Nantes »

Il apparaît que la nouvelle Université et la mise en place des pôles seraient mises en pause le temps que de nouvelles élections se déroulent.

- Demande de création d'un sous-axe Marketing. Réponse : il est possible de demander la création d'un groupe de travail et d'organiser des séminaires si le groupe accueille un nombre de participant suffisamment significatif.
- Qui peut demander le statut de « membre associé »
 - o Un ancien doctorant, la première année, est autorisé à être **membre titulaire** sans conditions de publications ou travail en commun avec un ou des membres du laboratoire. Il peut demander le statut de membre associé par la suite.

- Un chercheur travaillant avec un ou des membres du laboratoire, mais qui n'est pas déjà membre permanent d'un autre laboratoire. Il doit justifier d'une activité de recherche significative.
- Dans les deux cas, il faut que les demandes soient envoyées à la coordinatrice du laboratoire avec un CV et une lettre de motivation. La demande est transmise au conseil de laboratoire qui délibère en réunion.
- En 2020, le conseil de laboratoire va demander aux membres associés s'ils veulent renouveler leur statut. Si oui, ils devront renvoyer une lettre de motivation et un CV. Leurs demandes de renouvellement seront étudiées par le conseil de laboratoire.